



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Bureau du cabinet

Bordeaux, le

30 AVR. 2020

Monsieur le Président, Monsieur le Coordinateur,

Par lettre du 14 avril 2020, vous me faites part de votre préoccupation, partagée, quant à la situation des gens du voyage en ce contexte de stade 3 du plan d'actions visant à prévenir et limiter la circulation du Coronavirus-COVID 19.

Compte tenu de la présence importante de familles issues de cette communauté (environ 10 000 personnes) en Gironde, dès les premiers jours du confinement, l'ensemble de mes services s'est mobilisé aux côtés des collectivités locales et de l'association départementale « Les Amis des Voyageurs de la Gironde » (ADAV) pour accompagner les gens du voyage et s'assurer de leurs conditions d'habitat. Une cellule départementale de veille et de gestion est opérationnelle depuis un mois pour informer et coordonner les interventions.

J'ai souhaité que les gestes barrières et les règles de distanciation sociale soient expliqués aux familles. Au-delà des supports de communication visuelle, des rencontres de sensibilisation ont ainsi pu s'organiser ces dernières semaines sous l'égide des services de l'État (DDCS, ARS) ou par les médecins de famille en lien avec l'ADAV et d'autres associations (Croix rouge). Les pasteurs ont également été informés de l'interdiction stricte de tout rassemblement religieux pour privilégier plutôt des rencontres dématérialisées.

Un plan d'actions prioritaires en 12 étapes a été élaboré en lien avec l'ARS. Dès qu'une suspicion de contamination est constatée, des tests et les premiers soins sont réalisés par le médecin référent ou sur place par une équipe mobile d'un centre hospitalier proche, et des masques sont distribués à l'ensemble des personnes vivant en proximité. Des centres de desserrement peuvent également être mobilisés le cas échéant. Naturellement, les personnes gravement malades sont hospitalisées et soignées sans délai.

En Gironde, plusieurs sites (30 aires d'accueil et autres lieux de stationnement) et clusters ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé, compte tenu de la présence de cas suspectés de COVID 19 ou de conditions d'habitat précaire. Sur l'ensemble des interventions, près de deux cents personnes ont pu être évaluées (médicalement) ou testées et environ une dizaine de personnes se sont révélées positives au COVID 19.

Monsieur Renardo Lorier
Président de l'observatoire pour les droits
des citoyens itinérants
Monsieur Nara Ritz
Coordinateur
21 ter rue Voltaire
75 011 Paris

Sur le département, et en particulier sur les aires d'accueil, les gestes barrières et les mesures de confinement ont bien été compris et sont respectés par la majorité des ménages. La coordination apportée par la cellule départementale, qui se réunit deux fois par semaine, et la mobilisation des partenaires ont permis de contenir la propagation du virus au sein de ces populations itinérantes. La cellule départementale continue désormais son action pour prévenir et limiter les déplacements par des campagnes de sensibilisation auprès des ménages.

J'ajoute que je suis vigilante, comme le sont les collectivités locales, sur le bon fonctionnement des équipements et des services attachés aux aires d'accueil (mise en marche forcée des fluides, entretien des aires, ramassage des ordures...). Dès qu'un dysfonctionnement est signalé, il est traité dans les meilleurs délais en lien avec les acteurs concernés. Hors aires d'accueil, mes services se sont assurés qu'un accès à l'eau était garanti dans les sites précaires et sur lesquels des populations sont confirmées.

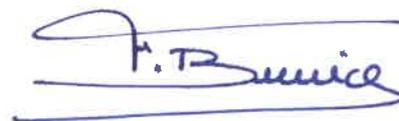
S'agissant des aides sociales, je puis vous indiquer que l'éligibilité aux minimas sociaux pendant la période de la crise, sans réexamen de conditions, est garantie (RSA, complémentaire santé solidaire, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Les droits des demandeurs d'emploi qui viendraient à expiration sont également prolongés le temps de l'état d'urgence. La coordination des acteurs locaux a également permis et permet d'intervenir rapidement pour répondre aux demandes sociales, notamment sur le plan alimentaire. Je reste attentive à l'accompagnement des entrepreneurs qui verraient leurs ressources diminuées. Les médiateurs ont été informés des dispositifs mis en œuvre par la DIRECCTE auxquels ils sont éligibles.

Je précise enfin que je ne manque pas de rappeler aux collectivités locales leurs obligations en matière d'équipements publics au regard du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Soyez convaincus de l'action concrète et opérationnelle de l'État auprès des plus fragiles d'entre nous. Je ne doute pas que l'unité nationale et la solidarité sauront répondre aux défis imposés par l'épidémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le coordinateur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. B. Buisson', with a horizontal line underneath.